



## CIRCULAIRE N° 3297 DU 16/09/2010

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>CONCOURS « TERRE D'AVENIR » FONDATION REINE PAOLA EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION DIRK FRIMOUT</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Secondaire ordinaire technique de qualification Secondaire ordinaire professionnel Secondaire spécialisé de Forme 3 et 4	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2010-2011		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Mlle M.RENIER <a href="mailto:melinda.renier@cfwb.be">melinda.renier@cfwb.be</a>		
<b>DOCUMENTS À RENVOYER</b>	<b>NON</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	/		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	1		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Concours – élèves du qualifiant -		

- À Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à nouveau à votre connaissance l'organisation future d'un Prix destiné aux élèves du troisième degré de **toutes les orientations des filières qualifiantes** de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

**Il s'agira de la première édition de ce concours en Communauté française.** Il est organisé à l'initiative de la Fondation Reine Paola en collaboration avec la Fondation Dirk Frimout.

Le montant du Prix sera réparti entre les élèves et leur école. Celle-ci devra l'affecter à l'équipement de ses locaux.

En vue de permettre à votre établissement scolaire de participer à cet événement, je vous invite à considérer les aspects suivants :

- *Le concours est exclusivement destiné aux travaux réalisés par des groupes de deux élèves minimum et maximum quatre élèves.*
- *Les élèves en fin d'études (6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et de forme 3 et 4) de toutes les orientations d'études qualifiantes peuvent participer au concours.*
- *L'épreuve de qualification, si elle inclut les directives proposées pour l'épreuve intégrée, peut être introduite en vue de la sélection.*
- *Chaque projet collectif introduit doit refléter une vision liée à la planète Terre, l'environnement, l'espace et être de nature à améliorer la qualité de la vie.*

**Les prix :**

**Le premier prix** s'élève à 500 € par élève (max. 4 élèves) et 1000 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

**Le deuxième prix** s'élève à 350 € par élève (max. 4 élèves) et 750 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

**Le troisième, quatrième et cinquième prix** s'élèvent à 200 € par élève (max. 4 élèves) et 500 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique.

En outre, un maximum de **5 accessits** seront décernés d'une valeur de 100 € par élève (max. 4 élèves) et de 200 € pour l'école pour l'acquisition de matériel didactique. .

**Les cinq écoles ayant obtenu un Prix sont autorisées à porter le titre de Gagnant du Prix Terre d'Avenir de la Fondation Reine Paola.**

La circulaire et les documents vous permettant de participer à ce concours vous seront envoyés début octobre.

Souhaitant soutenir l'enthousiasme des élèves et de leurs enseignants, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Pour la Directrice générale absente,  
Le Directeur général adjoint,

Marc VAN RIET